

DELIBERATION N°18

Centre balnéaire : agrément du subdélégué de l'activité restauration

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Véra (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Véra (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Véra à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié à la société Vert Marine l'exploitation de son centre balnéaire par contrat d'affermage conclu pour une durée de cinq années à compter du 7 mai 2007.

Conformément aux dispositions du contrat d'affermage, qui prévoit en son article 12.2 que le délégataire « *ne peut sous traiter tout ou partie des tâches qui lui incombent sans l'agrément préalable, exprès et écrit de la collectivité* » et en son article 12.4 : « *Les parties conviennent dès à présent que l'activité de restauration sera sous-traitée par le délégataire dans les conditions prévues à l'article 12.2* », la société Vert Marine a sollicité l'agrément de la Ville pour subdéléguer cette activité à un nouvel exploitant suite à la liquidation judiciaire de la SARL Le Coco de mer.

Il est donc proposé d'agréer le nouvel exploitant Monsieur David VALLEE, gérant de la S.A.R.L. HOVY - société au capital de 10 000 € immatriculée en décembre 2007 - qui exploite à ce jour le restaurant « Tex Mex el amigo ». Le restaurant des bains, qui sera exploité sous l'enseigne « La Cotriade », constituera un établissement secondaire.

Conformément aux termes du contrat d'affermage, la société Vert Marine reste responsable vis à vis des usagers et de la collectivité de l'activité du prestataire ainsi agréé.

Monsieur VALLEE préconise une ouverture du restaurant différenciée en fonction de la saison soit :

- juillet et août : ouverture 7/7, journée continue et service midi et soir
- juin et septembre : fermé le lundi, ouvert aux heures de services le midi du mardi au dimanche et le soir, vendredi et samedi
- octobre à mai : fermeture dimanche et lundi, ouvert aux heures de service le midi du mardi au samedi et le soir, vendredi et samedi
- le restaurant pourra ouvrir le lundi midi en cas de réservation d'un groupe
- le restaurant fermera deux fois par an, aux périodes de fermetures techniques du centre balnéaire.

Pour ce qui concerne la carte du restaurant il compte s'orienter vers les produits frais, en particulier le poisson et les fruits de mer, avec également une carte type « snack ».

Monsieur VALLEE envisage également la possibilité d'utiliser ponctuellement la salle des congrès soit en tant que traiteur, soit en venant en appui d'activités mises en place par des associations.

Considérant l'avis de la commission n° 3 en date du 28 mars 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de Monsieur VALLEE, en qualité de subdélégué de l'activité restauration du centre balnéaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--